

Faits marquants de l'exercice

- Réalisation d'une Offre Publique de Rachat des titres de BRANOMA par la Société des Brasseries du Maroc. Cette opération s'est soldée par l'achat de 40 493 actions au prix unitaire de 1770 DH soit une valeur globale de 71,7 MDH. Le pourcentage de détention de cette filiale a atteint au terme de l'exercice 2012, le niveau 98,9%.
- Augmentation de capital de la société « Euro Africaine des Eaux » de 30,0 MDH pour le porter à 50,0 MDH.
- Augmentation de la Taxe Intérieure de Consommation sur les boissons alcoolisées.
- Dénouement des contrôles fiscaux des sociétés Brasserie de Tanger et SVCM.
- BRANOMA fait l'objet depuis septembre 2012, d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 à 2011. Au 31 décembre 2012, la société a reçu la première notification couvrant l'exercice 2008 et a rejeté la totalité des redressements notifiés.

1. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION
Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2012 des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés. Ces comptes ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc présentés au niveau de la Méthodologie Relative aux Comptes Consolidés établis par le Conseil National de la Comptabilité. Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

1.1 Principes et méthodes de consolidation

(a) Méthodes utilisées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Ce contrôle est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 40%, lorsque aucun autre actionnaire ne détient une fraction des droits de vote excédant 40%.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

(b) Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participations après comptabilisation des éventuelles plus ou moins values latentes sur actifs identifiables. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. S'ils sont négatifs, ils sont inscrits au passif du bilan sous la rubrique « Provision sur écarts d'acquisition » et repris en résultat sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

(c) Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères

Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

1.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

(a) Immobilisations et non-valeurs

Elles sont constituées de frais préliminaires et de charges à répartir sur plusieurs exercices et sont amorties intégralement dès la première année.

(b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties sur une durée ne dépassant pas cinq ans.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, ou de réévaluation le cas échéant. L'amortissement économique correspond à l'amortissement linéaire. Pour les filiales utilisant le mode dégressif, la différence d'amortissement résultant de l'application de cette méthode par rapport à celle du linéaire est retraitée en consolidation. Les principales catégories d'immobilisations sont amorties selon les durées de vie suivantes :

Catégorie d'immobilisations	Durée de vie
Constructions	20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	10 ans
Emballages récupérables (bouteilles - casiers - palettes)	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel publicitaire	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Autres immobilisations	10ans

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien. Les opérations de crédit-bail sont traitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives. Les plus-values de cession intragroupe sont annulées lorsqu'elles sont significatives.

(d) Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, après analyse, au cas par cas, des situations financières des sociétés non consolidées. Les plus-values de cession intragroupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

(e) Stocks

Les stocks et travaux en cours sont évalués au prix de revient sans que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation. Les stocks sont évalués, selon les activités, au coût moyen pondéré. Les frais financiers ne sont pas pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées le cas échéant pour ramener la valeur nette comptable à la valeur probable de réalisation.

(f) Créances

Les créances (ainsi que les dettes) sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès l'apparition d'un risque de non recouvrement.

Une provision statistique est pratiquée selon les règles suivantes :

Plus de 360 jours 100%
Plus de 180 jours 50%
Les créances (ainsi que les dettes) libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes de change latentes donnent lieu à constatation d'une provision.

(g) Titres et valeurs de placement

Cette rubrique comprend des titres acquis en vue de réaliser un placement. Ils sont enregistrés au coût d'achat. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

(h) Provisions réglementées

Les provisions réglementées à caractère fiscal sont annulées en consolidation.

(i) Retraitement des impôts

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société selon la méthode du report variable, en tenant compte de la conception étendue. Les reprises des provisions à caractère fiscal ne donne pas lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Les provisions sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

2. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DES COMPTES CONSOLIDES

2.1 Capitaux propres consolidés - part Groupe

	2012	Proforma*	2011
Capitaux propres au début de l'exercice	1 386,3	1 318,1	1 318,1
Dividendes versés	(310,6)	(282,5)	(282,5)
Autres Variations	330,6	352,6	350,6
Résultat de l'exercice - part du Groupe	1 406,1	1 387,3	1 386,3

2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

	31.déc. 2012		2011		2011
	Valeur Brute	Amort. & Provis.	Valeur Nette	Valeur Nette	
Immobilisations incorporelles	35,1	15,3	19,8	15,3	15,3
Immobilisations corporelles	1 568,2	819,5	748,7	752,3	752,3
	1 603,3	834,8	768,4	767,6	767,6

(a) Variation des immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)

	2011		2012	
	Var. Périmètre	Mouvement	Acquisitions	Cessions
Immob. incorporelles	31,5	0,6	0,6	35,1
Immob. corporelles	1 482,0	115,2	29,0	1 568,2
	1 513,5	115,8	35,2	1 603,3

2.3 Ecarts d'acquisition

	2012	Proforma 2011*	2011
Ecart d'acquisition sur Branoma	186,5	195,0	135,2
Ecart d'acquisition sur SVCM	33,6	36,2	36,2
Ecart d'acquisition sur EAE	36,1	38,1	38,1
Ecart d'acquisition sur ASAO			
Dotation de l'exercice	(16,1)	(16,1)	(13,1)
Ecart d'acquisition net	240,1	253,2	196,4

2.4 Immobilisations financières

	2012	Proforma 2011*	2011
Prêts immobilisés	7,6	7,9	7,9
Autres immobilisations financières	42,0	47,0	47,0
	49,6	54,9	54,9

2.5 Intérêts minoritaires

	2012	Proforma 2011*	2011
Intérêts minoritaires au début de l'exercice	90,4	86,3	86,3
Dividendes versés	(4,6)	(3,7)	(3,7)
Intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice	2,3	2,9	7,8
Autres variations	(11,9)	(11,0)	
Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice	76,2	74,5	90,4

2.6 Provisions pour risques et charges

a) Provisions pour risques et charges
Ces provisions correspondent à la prise en compte des risques courus par les filiales et connus en fin de période.

	2012	Proforma 2011	2011
Provisions durables pour risques et charges	119,3	117,8	117,8
Autres provisions pour risques et charges	12,1	17,7	17,7

b) Provisions pour impôts différés

	2012	Proforma 2011	2011
Provision pour impôts différés	22,2	23,4	23,4
	22,2	23,4	23,4

2.7 Créances d'exploitation et créances diverses

	2012	Proforma 2011*	2011
Créances d'exploitation			490,5
Provisions pour dépréciation			(51,3)
Créances d'exploitation			439,5
Créances diverses			150,8
Provisions pour dépréciation			(9,5)
Créances diverses			141,3

2.8 Impôts sur les bénéfices

	2012	Proforma 2011*	2011
Impôts courants	154,4	163,4	163,4
Impôts différés	0,5	(5,9)	(5,9)
	154,9	157,5	157,5

2.9 Engagements financiers hors bilan

SBM a donné au 31 décembre 2012 des avals et cautions qui se chiffrent à DHS 260,5 millions. BRANOMA a quant à elle a donné des avals et cautions pour un montant de DHS 11,5 millions sur l'exercice 2012. La société des Brasseries de Tanger n'a pas donné de caution douanière pendant l'exercice 2012 suite à l'arrêt de son activité de production. La société de la Clé des Champs a donné des cautions douanières pour un montant de DHS 5,2 millions sur l'exercice 2012. Egalement la SVCM a donné des cautions douanières pour un montant de DHS 7,1 millions sur l'exercice 2012.

2.10 Résultat non courant

	2012	Proforma 2011*	2011
Plus values nettes sur cessions d'actifs	10,1	17,1	17,1
Dotations nettes des reprises de provisions	4,0	(6,5)	(6,5)
Autres produits/charges non courants nets	(15,3)	(0,7)	(0,7)
	(1,2)	9,9	9,9

2.11 Chiffre d'affaires par société

	2012	Proforma 2011*	2011
SBM	1 638,0	1 585,4	1 585,4
BRANOMA	483,1	468,9	468,9
BRASSERIES DE TANGER	135,6	143,4	143,4
SVCM	102,3	115,7	115,5
LA CLE DES CHAMPS	34,6	32,7	32,7
EAE	0,1	0,2	0,2
	2 393,7	2 346,1	2 346,1

3. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Liste des sociétés consolidées

Société	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthodes de consolidation
SBM	100,00%	100,00%	Société mère
BRASSERIES DE TANGER	100,00%	100,00%	I.G.
BRANOMA	98,88%	98,88%	I.G.
MAROPAC	100,00%	100,00%	I.G.
LA CLE DES CHAMPS	100,00%	100,00%	I.G.
SVCM	65,00%	65,00%	I.G.
EAE	100,00%	100,00%	I.G.
ASAO	100,00%	100,00%	I.G.

Méthodes de consolidation :

I.G. : Intégration globale

(*) : Les comptes de l'année 2011 ont été retraités pour tenir compte du changement de périmètre de consolidation qui résulte du passage du pourcentage de détention de BRANOMA de 90,79% à 98,88%.

4. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

- Convention d'assistance générale entre MDI et SBM, Branoma et Brasserie de Tanger;
- Convention de concession de licence de marque HEINEKEN;
- Convention de rémunération de comptes courants entre MDI, SBM, BRANOMA, SBT, MAROPAC, SVCM, la clé des champs, EAE;
- Souscription par SBM en 2007, 2008 et 2009 de trois emprunts obligataires émis par les Cépages Marocains Réunis. Le capital restant dû global au 31 décembre 2012 s'élève à 40 millions DHS.
- Convention d'achat de raisins et d'olives entre la SVCM et des Cépages Marocains Réunis ;
- Sacofina : Convention de gestion des achats à l'importation ;
- ITS (International Technical Services) : Convention d'assistance technique ;
- BTM (Beverage Trade Mark) : Convention de licence d'utilisation des marques Castel et Export 33 ;
- IBFA (International Beverage Personnel Assistance Ltd): Convention d'assistance technique.

5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

6. EFFECTIF

L'effectif à fin 2012 est de 873 personnes contre 823 en 2011.

